



Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association Suisse des Institutions de Prévoyance  
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza  
Kreuzstrasse 26  
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15/16  
Telefax 043 243 74 17  
E-Mail [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch)  
Website [www.asip.ch](http://www.asip.ch)

Zurich, le 27 juin 2023

## *Communiqué*

### **Le Comité de l'ASIP dit «oui» à la réforme de la LPP (LPP21) adoptée par le Parlement**

**Après avoir pesé le pour et le contre et consulté ses membres, le Comité de l'ASIP dit «oui» à la réforme de la LPP. Il salue la décision prise par le Parlement. L'ASIP a toujours estimé qu'une réforme de la LPP était nécessaire et urgente. Elle a donc participé activement au processus législatif. Avec la baisse du taux de conversion dans le régime obligatoire LPP, la réforme prend en compte les défis économiques et démographiques. Les paramètres déterminants dans le domaine de la LPP sont désormais réajustés afin de refléter plus ou moins la réalité économique. Après le «oui» du Parlement, nous expliquerons de manière objective et intelligible le projet et son contenu aux personnes assurées et à la population dans le cadre d'une campagne d'image et de vérification des faits menée principalement sur les canaux numériques. L'ASIP s'engage à poursuivre son soutien dans cette perspective.**

Il n'y a aucun doute – le projet de la LPP n'a pas remporté un premier prix d'excellence. C'est ce que montrent du reste les résultats d'un sondage mené auprès des membres de l'ASIP. Dans leur grande majorité, ils saluent les mesures prises pour soutenir le processus d'épargne. Mais ils se montrent beaucoup plus critiques à l'égard des mesures de compensation visant la génération transitoire. Les votes relatifs à l'évaluation globale du projet sont pratiquement équilibrés entre ceux et celles qui l'apprécient, et les autres qui le rejettent. Les commentaires des membres montrent en outre qu'il en va de bien plus que d'une simple évaluation technique du projet.

L'ASIP s'investit en faveur d'un deuxième pilier solide, mais s'oppose en revanche à ce que les débats relatifs au projet soient utilisés pour dénigrer le 2<sup>e</sup> pilier au moyen d'arguments fallacieux et d'informations mensongères. L'ASIP ne se laissera pas cantonner dans un rôle purement technique. Il est indéniable que les mesures prises en faveur de la génération transitoire ne vont pas dans le sens où nous l'aurions souhaité. L'ASIP a toutefois atteint ses principaux objectifs: nous sommes en présence d'une réforme de la LPP qui a permis de trouver une solution quant aux mesures de compensation nécessaires dans le 2<sup>e</sup> pilier. Une solution partiellement centralisée a été

proposée pour leur financement. Les caisses de pension qui ont constitué suffisamment de réserves pour la réforme les affecteront conformément à leur destination prévue. Le fait que le projet garantisse globalement le niveau de prestation dans le régime obligatoire LPP et, surtout qu'il améliore la couverture sociale des personnes travaillant à temps partiel, régulièrement revendiquée, est un point positif. Le Comité de l'ASIP peut donc soutenir ce projet dans la perspective d'une vision globale de la politique de prévoyance. Si cette réforme de la LPP échoue, cela signifiera qu'on a laissé passer une occasion unique de réformer la prévoyance professionnelle obligatoire et de l'adapter aux nouvelles données de notre société.

Dans ce contexte, l'ASIP s'est fixé comme objectif d'améliorer la compréhension de la prévoyance professionnelle et, parallèlement, de lutter contre la désinformation. Pour l'ASIP, il est important que les électrices et les électeurs disposent d'informations qui leur permettent de former leur opinion de manière équilibrée et professionnellement fondée. L'ASIP a déjà mis en ligne un instrument de vérification des faits sous <https://bvqreform-fakten-check.asip.ch/fr/> à cet effet. Quel que soit le verdict des urnes, la stabilité de la prévoyance professionnelle à long terme restera une priorité pour l'ASIP. Et elle continuera de s'engager à cet égard.

Informations complémentaires:

Martin Roth, président de l'ASIP, tél. 061 686 19 07; [martin.roth@manor.ch](mailto:martin.roth@manor.ch)

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP, tél. 043 243 74 15; [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch)